L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 17 JUILLET 1848.

Imprimé et publié par
HAGAN & WEISSE.
[illegible] No. 13, rue du Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 17 JUILLET 1848.

CANDIDATS WHIGS.

POUR PRESIDENT

ZACHARY TAYLOR,

DE LA LOUISIANE.

POUR VICE-PRESIDENT

MILLARD FILLMORE,

DE NEW-YORK.

Ticket Electoral.

[illegible] JACQUES TOUTANT.
[illegible] J. P. BENJAMIN.
[illegible] MANUEL J. GARCIA.
[illegible] C. ADAMS, Jr.
[illegible] JOHN MOORE.
[illegible] JAS. G. CAMPBELL.

Mes vœux sont pour le pays, pour le pays tout entier. Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une stricte adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples.
Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.
MILLARD FILLMORE.

BIOGRAPHIE DE M. CASS.

La [illegible] biographie du général Cass, [illegible] Congressional Globe, contre [illegible] par les esprits au Nord et à donner [illegible] commentaires dont le parti locofoco [illegible] médiocrement flatté. Nous avons [illegible] cette bévue, car c'en est une. MM. Blair et Rives ont l'insigne honneur d'avoir, [illegible] par ordre, deux éditions différentes de la Biographie du candidat démocrate, l'une destinée au Sud, l'autre au Nord. Ces pamphlets se distribuent secrètement par l'intermédiaire des membres du Congrès et de quelques [illegible] entre leurs mains les fils [illegible] intrigues.

Malheureusement ou plutôt heureusement, les [illegible] Si leur répugne d'employer des moyens que leurs adversaires mettent en œuvre, ils réussissent du moins à déjouer les manœuvres auxquelles ces derniers ont recours. M. Mangum a jeté la consternation parmi les amis de M. Cass en exhibant en plein Sénat la double édition de la Biographie. Dans celle du Sud, a dit M. Mangum, je lis un passage de la lettre que M. Cass a adressée à M. Nicholson au sujet de l'esclavage, dans celle du Nord, je cherche en vain ce passage, on y a substitué [illegible] démonstrations auxquelles la révolution française a donné lieu aux États-Unis.

[illegible] le but que se propose le comité [illegible] Washington, c'est de faire passer M. Cass pour un partisan de l'esclavage au Sud et pour un abolitioniste au Nord. C'est [illegible] propose le candidat [illegible] Ses opinions contradictoires, ses [illegible] exagérées, ses réserves, son langage [illegible] chez lui un désir immodéré [illegible] l'appui de tous les principes, de [illegible] doctrines, de faire concourir à son élection les éléments les plus hétérogènes et d'arriver au pouvoir à force de ruse et d'habileté. Mais la diplomatie ne mène à rien à l'heure [illegible] c'est en vain que l'on essaierait [illegible] l'opinion publique [illegible] à raison de ce qu'on voit [illegible].

[illegible]

[illegible] la Biographie éditée par MM. Blair et Rives constitue sans doute une [illegible] CONTRE le proviso-Wilmot; [illegible] M. Nicholson, au Nord, [illegible] contre le proviso-Wilmot, et pour [illegible] précédentes déclarations [illegible] M. Cass, si vous ne vous faites pas faire, [illegible] votre bulle ni celle de vos amis. [illegible] aux propriétaires d'esclaves la bonne édition de votre biographie [illegible] Mais surtout pas d'erreur, nous ne voulons pas [illegible] deux opinions sur l'esclavage [illegible] le Nord accepte [illegible].

[illegible] de raisonnement, allez-vous [illegible] peu cerné de nos adversaires.

LE TRAITÉ DE PAIX.—C'est le 6 de ce mois, [illegible] avons déjà dit, que le président [illegible] transmis aux deux Chambres [illegible] de paix qui vient d'être conclu avec le Mexique. Ce document est trop [illegible] pour pouvoir trouver place dans nos colonnes; [illegible] principales dispositions. M. Polk dans le message dont il a accompagné le traité recommande [illegible] vingt millions de piastres pour mettre en vigueur les clauses de la négociation [illegible] des commissaires pour fixer les nouvelles frontières depuis San Diego jusqu'au Sud du Rio Grande [illegible] de nommer d'autres commissaires pour examiner les réclamations que les citoyens américains peuvent avoir contre le gouvernement du Mexique [illegible] gouvernement territorial dans les provinces cédées [illegible] du commerce [illegible] des provinces [illegible] concessions de terres aux citoyens [illegible] graves [illegible] la guerre [illegible] de la paix.

LETTRE DE M. MOREHEAD.—On nous écrit de Baton-Rouge que le général Taylor a enfin reçu la lettre du gouverneur Morehead dans laquelle celui-ci lui transmet l'avis officiel de sa nomination.

CONGRES.

SENAT.—7 juillet.—M. Niles rapporte un bill accordant à M. Whitney une certaine quantité de terres du domaine public pour aider à construire un chemin de fer entre le lac Michigan et les côtes de l'Océan Pacifique.

Le bill pour l'organisation de l'Oregon est repris en considération. M. Johnson, de la Géorgie, prend la parole contre le Proviso-Wilmot.

[illegible] de référer à un comité spécial cette partie du message du Président qui est relative à la création d'une administration dans les nouveaux territoires. Cette motion donne lieu à un long débat, puis le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. Botts rapporte les amendements du Sénat au bill qui abroge une clause de la loi sur la réduction des officiers généraux. Le comité adopte les amendements du Sénat, mais en les modifiant.

Le bill et les amendements sont, sur motion de M. Jones, du Tennessee, référés au comité général.

Sur motion de M. Vinton, la Chambre se constitue en comité général pour discuter les amendements du Sénat au bill des allocations indiennes. MM. McKay, Phelps, McIlvaine, Burt, Clingman, Barringer et plusieurs autres membres prennent part au débat.

SENAT.—8 juillet.—M. Bell rapporte une résolution conjointe pour payer ce qui est dû aux creeks en vertu du traité de 1846.

On propose d'ajouter deux membres au comité auquel sera référée une partie du message du gouvernement. Cette motion est rejetée par 27 voix contre 17.

La discussion du bill de l'Oregon est reprise. M. Davis, du Massachusetts, parle en faveur du Proviso-Wilmot.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—La séance est exclusivement consacrée à la discussion du bill des allocations indiennes.

NOUVELLES D'EUROPE.

Une dépêche télégraphique transmise à Liverpool, le 24 juin à midi, annonce que le 23 il y a eu un combat terrible dans les rues de Paris entre la garde nationale et les troupes de ligne d'une part et la populace de l'autre. Il y a eu de nombreuses victimes. La dépêche ne donne aucun détail. Quelle serait la cause de ces nouveaux désordres? Faut-il les attribuer à l'agitation impérialiste qui régnait à Paris aux dernières dates? Quoiqu'il en soit, nous nous plaisons à croire que la dépêche a exagéré l'événement et qu'elle a transformé une de ces émeutes dont la capitale de France est si souvent le théâtre en une sorte de guerre civile qui compromettrait l'avenir de la jeune république.

On assurait, aux dernières dates, à Londres qu'un grand mécontentement règne dans les provinces de France, et que quatre des principaux départements du Sud ont levé une armée de 72,000 hommes, prête à marcher sur Paris, au premier signal, et à proclamer la déchéance du gouvernement intérimaire.

L'Autriche a accepté la médiation de l'Angleterre pour résoudre à l'amiable le différend qui existe entre cette première puissance et l'Italie.

Pendant les désordres qui ont éclaté à Prague, la princesse Windechgrotz a été tuée d'un coup de carabine et son fils blessé mortellement.

Les nouvelles d'Angleterre n'offrent aucun intérêt.

La tranquillité règne en Irlande. Les clubs de Dublin comptent douze mille membres. Un meeting monstre doit se réunir à Derry; tous les repealers y seront représentés.

On écrit de Mecklembourg que six mille paysans se sont réunis en armes et se livrent au pillage. Ils massacrent les habitans et incendient les maisons et les fermes. Les nouvelles du reste de l'Allemagne sont également tristes.

Une dépêche télégraphique adressée samedi dernier au *Picayune* renfermait les avis suivans:

PARIS est toujours dans un état de vive agitation.

Louis Napoléon a, comme nous l'avons déjà dit, donné sa démission de représentant de l'Assemblée nationale. Cette détermination aura sans doute pour effet de différer, sinon pour long-temps, du moins pour le moment, les troubles que l'on entrevoyait dès qu'il aurait mis les pieds sur le sol de la France.

Parmi les candidats qui se sont présentés jusqu'ici pour la présidence, nous remarquons les noms de MM. Lamartine, Thiers, Louis Napoléon Bonaparte, Marrast, Caussidière et le général Cavaignac.

Le parti dynastique, devait, rapportait-on, se rallier à M. Thiers, et Berryer, le célèbre orateur devait aussi lui donner toute son influence, s'étant ouvertement déclaré en sa faveur.

Le parti légitimiste, c'est-à-dire ceux qui veulent la Restauration de Henry V, se sont divisés et se prononcent en faveur de Thiers et de Lamartine.

Si l'élection devait se faire bientôt, il y aurait fort peu de doute sur le triomphe de Louis Napoléon. Environné du prestige de ce grand nom, et de la conduite toute récente qu'il a tenue, sa popularité actuelle assurerait son élection. Les sentimens que manifeste le peuple français en sa faveur vont jusqu'à l'enthousiasme, et si les choses actuelles ne prennent plus [illegible] autre tournure, il est à supposer qu'il obtiendra une majorité dans tous les collèges.

La Constitution a été modifiée de manière à aplanir les difficultés qui pourraient survenir. Le président, au lieu d'être élu directement par le peuple, dans le cas où aucun candidat n'aurait une majorité absolue, sera choisi par l'Assemblée Nationale parmi les cinq candidats qui auraient reçu le plus de voix dans les différents collèges électoraux.

Le prince Louis Napoléon a été nommé colonel de la 4me légion de la garde nationale. Ainsi Louis Napoléon est en scène sous un autre point de vue.

Un autre aspirant à la présidence est le prince Leuchtenberg, le fils du prince Eugène de Beauharnais, petit-fils de l'impératrice Joséphine et gendre de l'empereur de Russie par son mariage avec la princesse Olga, qui est fort aimée par le peuple, quoiqu'elle soit étrangère.

DANEMARK ET ALLEMAGNE.—La guerre dans le Danemark continue. Des conférences entre le roi de Danemark et le roi de Suède, ont eu lieu.

Le cabinet russe demande que les Danois et les Allemands évacuent tous deux les duchés de Sleswig et de Holstein, avant que des négociations puissent avoir lieu. De plus, et le duché de Schleswig est abandonné, l'empereur Nicolas demandera à son tour le duché de Holstein, en vertu d'un traité qu'il a conclu avec les Danois.

PRUSSE.—Une autre émeute a éclaté à Berlin, un engagement a eu lieu entre les gardes bourgeoises et le peuple, les gardes ayant voulu disperser un rassemblement d'ouvriers qui demandaient du travail et de l'argent. Dans la mêlée, cinq hommes furent blessés; la nouvelle s'en répandit par la ville avec la rapidité de la foudre. Des barricades furent immédiatement élevées; le peuple voyant que l'Arsenal était sans défense, l'attaqua et en prit possession, enlevant à peu près 2,000 armes.

BOHEME.—A Prague l'empereur d'Autriche ne s'était pas conformé aux ordres du gouvernement provisoire, et le prince Windecgrotz, ayant entouré la ville de batteries, la populace devint furieuse, et avec l'aide des étudians, se leva en masse, demandant des armes. Le jour suivant tout était tranquille, mais un député fit la motion dans l'assemblée de renvoyer toutes les troupes, et de se mettre sous la protection du peuple. Cette motion fut emportée et le gouvernement résigna.

SINISTRE.—Le steamer *Amelia* s'est heurté, le 2 de ce mois, contre un chicot dans la Rivière Rouge, au-dessus de la Pointe aux Pacanes, et a coulé immédiatement. Son chargement se composait de 467 balles de coton dont la plus grande partie a pu être recueillie en bon état. Le bateau et la cargaison étaient assurés.

NOUVELLES DU VENEZUELA.—Nous trouvons dans le *Herald* de New-York quelques avis récens du Venezuela. On disait à Laguayra, le 13 du mois dernier, que le port de Maracaïbo était tombé au pouvoir de Monagas. On n'a plus revu la flotte du général Paez qui était montée en dehors de la barre; il est probable que l'escadrille du gouvernement s'en est emparée. Les élections donneront probablement lieu à de nouveaux troubles. Si Monagas n'est pas élu, il refusera de céder le gouvernement à un autre et cherchera à se maintenir au pouvoir par la force des armes.

JAMAIQUE.—Nous avons reçu des journaux de Kingston jusqu'au 3 courant. Ils annoncent que les affaires, dans les Antilles anglaises, sont dans le plus déplorable état. La récolte promet cependant d'être abondante.

Chronique Locale.

Nous apprenons que MM. R. Robin, J. Pelletier et J. B. Trumpt ont ouvert une liste de souscription pour venir au secours de ceux des survivans de l'infortunée famille *Trumpt*, qui a eu six personnes noyées par l'éboulis de la batture en face du Couvent. Nous ne doutons pas que chacun ne s'empresse à participer à cet acte de bienfaisance.

L'EBOULIS.—Un grand nombre de curieux se sont portés hier et avant-hier sur le théâtre de la triste catastrophe dont plusieurs personnes ont été victimes. Samedi matin, un nouvel éboulement a eu lieu sur une largeur de six pieds et dans toute l'étendue de la première crevasse. A environ trente-cinq pieds de la clôture du couvent, on trouve de cinquante à soixante-dix pieds d'eau. Il faudra de toute nécessité établir un nouveau chemin, et nous apprenons que les autorités ont l'intention de le faire passer sur la propriété de M. Daquin et sur celle du couvent.

On a retrouvé samedi matin le corps de M. Felix Trompt à l'endroit même où il avait disparu. Dans l'après-midi, on a également retrouvé, un peu au-dessous des Casernes, les cadavres de Mlle Fanny Trompt et de Madame Trompt; celui de l'enfant Gustave a été retiré du fleuve au détour des Anglais. Des décharges d'artillerie ont été faites sur le bord du fleuve dans l'espoir de faire remonter les cadavres à la surface de l'eau, mais ce moyen n'a eu aucun succès.

D'après toutes les apparences, une autre partie de la levée serait sur le point de s'effondrer. Le terrain est crevassé en plusieurs endroits. Nous conseillons la plus grande prudence à ceux qui se rendent sur le lieu du sinistre.

On a trouvé hier matin le corps de M. François Andry; il a été retiré du fleuve vis à vis l'habitation de M. Villeré.

RÉCEPTION DU GÉNÉRAL SMITH.—Un comité conjoint des trois Municipalités s'est réuni samedi pour arrêter le programme de la réception du général Persifor F. Smith. Le colonel C. A. Labuzan a été nommé grand-marshall et a été autorisé à se faire aider dans ses fonctions par d'autres personnes. Le comité se réunira de nouveau, mercredi à midi, au bureau du Maire.

BALS DE NÈGRES.—La police de la Troisième Municipalité a arrêté hier soir un grand nombre d'esclaves et de personnes de couleur libre, dans une salle de bal située à l'encoignure des rues Port et Levée. Elles comparaîtront ce matin devant le recorder Seuzeneau.

LA FOUDRE.—La foudre est tombée hier, vers midi, sur le clocher de l'Eglise Méthodiste, à l'encoignure des rues Poydras et Baronne. Personne n'a été blessé, bien qu'il y eut dans l'intérieur de l'église, un grand nombre des membres de la Congrégation qui assistaient aux exercices du dimanche. Le fluide a été entraîné dans le sol par le paratonnerre.

HYDROPHOBIE.—Encore une victime de l'hydrophobie! Samedi soir, une enfant de couleur, âgée de 10 ans, fille de Mlle Céleste, domiciliée dans le faubourg Tremé, est morte au milieu d'affreuses convulsions produites par la rage.

ENQUÊTE.—Le coroner a pratiqué une enquête, samedi, au corps-de-garde de la 2de Municipalité, sur le corps d'un homme dont on ne connaît pas le nom. Il est mort d'un coup de soleil.

DES ENFANS QUI PROMETTENT.—Quatre jeunes gamins, John Powers, John McCarthy, John Wolfe et Andrew Wolfe, comparaîtront samedi devant le Recorder Genois sous prévention de vol. Ils ont été envoyés à la Maison de Refuge, d'où ils s'étaient évadés.

ACQUITTÉS HONORABLEMENT.—Le Recorder Baldwin a interrogé samedi et renvoyé honorablement de la plainte Mme Sarah Miberger, qui était accusée d'un vol de $40. Le Recorder Genois a également renvoyé de la plainte M. Francis Cornier, prévenu d'un semblable délit.

ARRESTATION.—Un officier de la police de New-York, M. McC. Smith, a arrêté samedi le nommé Charles Newman, qui a commis il y a quelque tems un vol avec effraction dans la ville que nous avons nommée plus haut. Newman avait déjà eu maille à partir avec notre police. Il a subi au printems dernier un emprisonnement préventif pour tentative de vol, et il y a quelques semaines, arrêté de nouveau comme suspect, il a été réintégré sous les verroux. Il n'y avait que 24 heures qu'il était sorti de prison lorsque M. Smith l'a appréhendé pour le délit de New-York. Il fait en ce moment la traversée gratis à bord du *Crescent City*.

MEURTRE.—Un esclave nommé Miles, appartenant à la compagnie du chemin-de-fer de Carrollton, a été assassiné samedi soir à la gare de la rue Nayades, dans la 2me Municipalité. On a arrêté un autre esclave nommé Cuffy, appartenant à la même compagnie: on le croit l'auteur du meurtre.

1ÈRE COUR DE DISTRICT.—Le juge McHenry a prononcé samedi plusieurs sentences. William Walker, trouvé coupable de voies de fait, a été condamné à une amende de $10 et aux dépens; John et Caroline McGary ont été condamnés à six mois de prison pour vol; Richard Scalt à trois mois de la même peine pour voies de fait; Antonio Nevilo, déclaré coupable du même délit, mais avec circonstances aggravantes, a été condamné à quatre mois de travaux forcés au Pénitentiaire et à une amende de $25.

LE CINCINNATUS AMÉRICAIN.—Notre sculpteur Garbeille, dit le *Courrier des Etats-Unis*, vient d'ajouter une œuvre nouvelle à sa galerie déjà si riche. Après avoir reproduit dans un buste magnifique et dans une statuette pleine de vie les traits du général Taylor, il a voulu nous donner la personnification comique de ce héros républicain. Il nous le présente maintenant en cincinnatus, vêtu d'une tunique et la main appuyée sur le manche d'une charrue. Cette ingénieuse idée est rendue avec la simplicité et le bonheur d'exécution qui n'abandonnent jamais l'habile artiste; et malgré l'espèce de raillerie dont elle est empreinte, cette nouvelle statuette offre une ressemblance si frappante du héros de Buena Vista qu'elle doit plaire à ceux même qui seraient tentés de la prendre au sérieux.

Après cette excursion dans les camps ou dans les champs, comme vous voudrez, Garbeille rentre dans le monde des artistes, et sa verve intarissable s'attaque cette fois aux trois *lions* de la saison: d'abord Bottesini et Arditi, ces deux frères siamois de la musique, puis Strakosch, le jeune et vaillant pianiste que vous connaissez. Ce sont trois excellents sujets à mouler en plâtre, et nous sommes impatiens de savoir quelle tournure leur aura donné l'ébauchoir du spirituel sculpteur.

ECROULEMENT.—Encore un malheur à ajouter à la liste des ravages causés par les orages de la semaine dernière à New York. La façade d'un hôtel en voie de construction, au coin de Frankfort et de Chatham streets, s'est écroulée samedi sous le poids des averses terribles qui l'avaient battue. Dans sa chute, elle a entraîné avec elle, dans le *basement*, une grande partie des plafonds à demi terminés. La perte causée par cet accident est, dit-on, extrêmement considérable; heureusement personne n'a péri.

LA SŒUR DE COLLOT D'HERBOIS.—Il y a cinq ans, il existait encore à Paris quatre femmes historiques, quatre sœurs de conventionnels: la sœur de Robespierre; la sœur de Marat, la sœur de Camille Desmoulins; la sœur de Collot d'Herbois. Trois sont mortes à peu de distance l'une de l'autre; la dernière est restée. Au temps où M. de Lamartine commençait à écrire les six volumes de son histoire, un jeune poète, M. Simeon Chaumier, prenait l'illustre écrivain par la main et l'emmenait mystérieusement dans les profondeurs de la cité. Rue de Glatigny, dans une maison de modeste apparence, une porte s'était ouverte, et les deux visiteurs avaient été introduits. Ils trouvèrent alors assise sur un fauteuil à la Voltaire une femme en cheveux blancs. En dépit du grand âge, il y avait encore des éclairs dans ses yeux et des restes d'une mâle beauté sur son visage.

Collot-d'Herbois avait laissé quelques pages de mémoires intimes à sa sœur. Ce comédien errant, devenu plus tard proconsul; cet homme qui renversait les murs de Lyon avec un marteau d'argent au souvenir des sifflets qui l'avaient jadis accueilli sur le théâtre de la ville; était un héros bon à surprendre en déshabillé, au double point de vue de l'histoire et du roman. M. Lamartine a recueilli tout ce qui pouvait servir de matériaux à l'histoire; M. Siméon Chaumier a revendiqué tout ce qui pouvait devenir le butin du roman.

Mlle Collot d'Herbois avait aussi une offrande à faire à la peinture. Elle conservait religieusement, dans sa chambre à coucher, un petit portrait de son frère, peint par Greuze. Oui, cela est exact, Greuze, qui a dessiné Marie-Antoinette, toutes les grandes dames du palais et les petits maîtres de l'Œil-de-Bœuf, Greuze avait aussi jeté sur la toile les traits du futur montagnard. Cette image historique a été remise à M. Jeanron, qui est aujourd'hui conservateur du Musée du Louvre.

Quant à la sœur de Collot d'Herbois, comme on lui demandait si une pension lui serait agréable:

—J'ai mille francs de rentes, et le souvenir de mon frère, répondit-elle, c'est assez. Une république n'a besoin de rien de plus pour mourir en paix.

L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Enfin la paix entre la ville de Vienne et l'empereur paraît se rétablir. Voici le manifeste de l'empereur adressé aux habitants de Vienne:

"La ville de Vienne d'abord, et bientôt les députations de toutes les provinces, ont reconnu que, dans les mémorables journées de mars, c'était sérieusement et solennellement, et avec une satisfaction sincère, que je suis allé au devant des vœux de mon peuple, par l'accord d'une constitution que je regarde comme l'acte le plus satisfaisant de ma vie.

"Le bonheur de mes peuples est le mien. Mû par ce sentiment unique, et selon l'avis de mes conseillers, j'ai accordé la constitution proclamée le 25 avril.

"Par cette constitution, je n'ai nullement voulu arrêter l'esprit du temps. J'ai seulement cru répondre aux vœux des provinces, à l'opinion prépondérante de mon peuple, qui, exprimée par les voies légales, influencera toujours mes résolutions.

"Ma conviction que la constitution proclamée répondrait aux attentes générales a été ébranlée par les opinions émises au sujet des relations différentes des provinces, et par les événemens de Vienne du 15 mai.

"Je n'ai donc pas hésité de proclamer la diète prochaine comme assemblée constituante et de préparer les élections homogènes dans ce but.

"La manière et les moyens employés pour m'engager m'ont profondément blessé. L'opinion publique dans toute l'Europe s'est prononcée à ce sujet avec désapprobation. Mais je suis prêt à maintenir la chose même, car elle n'est garant que la constitution qui doit donner à mon royaume le pouvoir matériel et spirituel, sera dans ses bases comme dans ses détails l'œuvre légale de la volonté générale avec laquelle je suis résolu de marcher la main dans la main (*hand in hand*).

"Mon désir ardent—et je suis persuadé de ne pas parler en vain,—c'est de voir, le plus tôt possible, l'ouverture de cette assemblée à Vienne même, le siège de mon gouvernement.

"Mais, pour que cette ouverture n'ait lieu dans aucune autre ville et qu'elle ait lieu bientôt, il est urgent que dans les murs de Vienne règne l'ordre et le calme assuré, et que les députés des provinces y trouvent une assurance parfaite pour la libre discussion de leurs intérêts.

"J'ose donc attendre des habitants de Vienne qu'ils emploieront tous les moyens afin que l'ordre légal soit reconstitué sous tous les rapports. J'attends que toutes les inimitiés personnelles disparaissent, et que parmi tous les habitans de Vienne règne de nouveau l'esprit de la conciliation et de la paix.

"C'est avec une bienveillance paternelle que j'adresse ces demandes à la population de Vienne, sur laquelle je compte. *Je désirai le jour où avec l'ouverture de l'Assemblée nationale, je pourrai célébrer le retour joyeux des Viennois, toujours chers à mon cœur.* "FERDINAND."

En même temps, le ministre de l'intérieur a publié une circulaire relative aux élections. Dans cette circulaire, le ministre indique tous les points principaux dont s'occupera l'assemblée.

La grande question est de savoir si les Slaves consentent à faire des élections pour l'assemblée de Vienne, où doivent se discuter les droits et la position de toutes les nationalités qui forment l'empire autrichien.

Dans la circulaire, il n'est pas question de l'Italie. Toutefois, rien n'annonce que l'Autriche renonce à la Lombardie.

LA DETTE DE LA FRANCE.—Un journal contient la statistique suivante:

L'Angleterre doit 20,450,000,000 fr., avec un revenu de 1,585,000. La France doit 6,000,000,000 avec un revenu de près de 2 milliards, y compris les budgets communaux et départementaux. La Russie doit 2 milliards, avec un revenu de 400 millions. L'Espagne doit 5 milliards, avec un revenu de 178,600,000 fr. La Hollande doit 3 milliards, avec un revenu de cent millions. L'Autriche doit 2 milliards, avec un revenu de 440 millions.

Comme on peut le voir, l'état financier de la France n'a rien qui puisse alarmer, si le gouvernement républicain ne manque ni de prudence ni d'habileté.

ADMISSION DU PRINCE LOUIS NAPOLEON.

Nous serions assez embarrassés, dit le *Journal des Débats*, en parlant de l'admission du prince Louis-Napoléon, de déterminer les motifs qui ont entraîné le vote de l'Assemblée, et nous croyons que l'Assemblée aurait au moins autant d'embarras à les déterminer elle-même. Elle a toujours l'air, qu'on nous passe le mot, de commettre un péché, quand elle accorde un vote de confiance au gouvernement, et le lendemain elle se frappe la poitrine et fait un acte de contrition. Hier elle lui demandait de l'énergie et de la résolution, aujourd'hui elle le laisse tout seul se tirer d'affaire comme il pourra. Nous n'avons jamais mieux compris combien il est difficile de gouverner, et le gouvernement lui-même doit être de notre avis.

Si nous n'étions animés que de ce qu'on appelle l'esprit de parti, nous ne pourrions que nous féliciter du vote de l'Assemblée. Pourquoi, en effet, irions-nous protester contre cette interprétation du principe de la souveraineté nationale? Quel est, au fond, le sens du vote d'aujourd'hui? C'est que la souveraineté réside dans une fraction autant que dans l'ensemble; qu'elle est aussi entière dans une partie que dans le tout. M. Louis-Napoléon, exclu du territoire de la France par une loi qui subsiste encore, devient l'élu d'un département, et cette élection a le pouvoir d'abroger, d'oblitérer et d'abolir la loi. La question a été posée très nettement en ces termes. Or nous ne supposons pas que l'Assemblée Nationale puisse avoir deux poids et deux mesures; et si par exemple, dans tel ou tel cas que nous ne voulons pas spécifier, un collège électoral usait du même droit, nous respectons trop l'Assemblée Nationale pour croire qu'elle voulût déroger exceptionnellement au principe qu'elle a reconnu aujourd'hui d'une manière générale.

Voilà ce que nous pourrions dire, si nous ne tenions pas avant toute chose aux principes fondamentaux de tout gouvernement et de toute Constitution. Mais l'opinion que nous aurions eue sous la monarchie, nous croyons de notre devoir de la conserver sous la République; et nous avouons que l'interprétation donnée aujourd'hui par l'Assemblée à la doctrine de la souveraineté nationale nous paraît être le renversement de tous les principes connus et possibles. On comprendra qu'il soit mal-à-propos agréable pour nous de nous trouver de l'avis de M. Ledru Rollin, mais nous ne pouvons pas faire autrement: M. Ledru-Rollin est le seul, à notre avis, qui ait montré dans cette discussion un vrai sens politique, et nous ne ferons même aucune difficulté de reconnaître qu'il s'est élevé par moments jusqu'à une véritable éloquence. Si l'Assemblée avait voté sous l'impression de sa parole, elle aurait peut être voté autrement; car, à vrai dire, elle a semblé changer d'avis plus d'une fois pendant le cours de cette séance.

Quoiqu'il en soit, nous ne voudrions pas qu'on pût croire que nous regrettons ce vote. Nous l'avons dit, nous ne sommes pas pour les lois de proscription. Nous ajouterons que si nous étions à la place de M. Louis-Napoléon, nous serions peu flattés du résultat de cette discussion; il est évident qu'on ne lui a pas fait l'honneur de le considérer comme dangereux. C'est l'opinion de M. Jules Favre, qui a proposé son admission, et de M. Louis Blanc, qui l'a appuyée. Nous ne nous occuperons pas du côté légal de la question, qui est tout-à-fait secondaire; le côté politique était le seul sérieux. La présence de M. Louis-Napoléon était-elle ou n'était-elle pas un danger pour l'ordre de choses existant? L'Assemblée a jugé que non. Il y a désormais un Français de plus et un prétendant de moins, nous le voulons bien. Nous ne sommes pas obligés de montrer plus de sollicitude pour la République qu'elle n'en montre elle-même; et quant au pouvoir exécutif et au ministère, nous ne pouvons naturellement pas regarder comme une affaire personnelle les échecs et les tribulations qu'ils subissent.

LA PLATA.—On écrit de Montevideo, à la date du 10 mai:

"Nous savons aujourd'hui, à ne pas pouvoir en douter, que, dans les instructions données à M. Gros, il lui est enjoint de faire tous ses efforts pour amener Rosas à un arrangement, et, s'il ne peut pas y parvenir, de *lever le blocus* de Buenos Ayres, pour se mettre dans la même position que les Anglais. Cela ne ressemble-t-il pas à un individu qui, ayant reçu un soufflet, demande satisfaction, et, sur le refus qui lui en est fait, se déclare satisfait?

"La commission des résidents français est allée voir M. le consul, et demain elle doit se rendre auprès de M. Gros. La commission doit mettre le commissaire royal en demeure de replacer les choses comme elles étaient avant son arrivée. Il faut vous dire que, depuis qu'il est ici, le *statu quo* n'existe que sur papier, et que Rosas refuse obstinément d'admettre tout navire qui a touché ici. Il y avait à Buenos Ayres et à la Ensenada 44 grands navires."

CONSEIL GENERAL.

Séance de Mercredi, 12 juillet 1848.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement. M. Bernard est appelé au fauteuil.

MEMBRES PRÉSENTS—MM Berbe, Bernard, Day, Molaison, Roselius, Surgi, Vandegriff et Wilder, 8.

MEMBRES ABSENTS—MM. Allan, Beuit, Rice, Smith, 4.

Sur motion, le Conseil procède au scrutin à l'élection d'un président.

MM. Surgi et Vandegriff sont nommés vérificateurs. Sur huit votes donnés, M. Bernard en obtient 7, il est conséquemment déclaré dûment élu président.

Le journal de la dernière séance est lu et approuvé.

On donne lecture de la communication suivante, du Conseil de salubrité:

Au président et aux membres du Conseil Général de la Nlle Orléans.

Messieurs—Je suis chargé par le Conseil de Salubrité de la Ville de la Nouvelle Orléans de vous transmettre une copie de la résolution suivante, adoptée à la séance du 29 juin 1848.

Je suis, etc,

(Signé) HESTER, secrétaire.

Résolu que l'attention du Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans est appelée sur la négligence de la Compagnie des Water works par suite de laquelle les hydrans dans les limites des Municipalités ne sont pas ouverts conformément aux ordonnances du dit Conseil.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1848.

M. Roselius, ayant obtenu la suspension des réglemens, présente la résolution suivante, qui est adoptée:

Résolu qu'un comité de deux membres soit nommé pour enjoindre à la Compagnie des Water-works de se conformer strictement aux ordonnances dont il est question dans la communication du Conseil de Salubrité.

Le président nomme MM. Day et Surgi pour former le comité.

On donne lecture d'une lettre de M. Ambrose Lanfear dans laquelle celui ci prie le Conseil de rectifier la liste d'assessement des assesseurs d'Etat, faite pendant son absence, et où il se trouve, dit-il, une erreur de $330 67 0/0 à son désavantage.

M. Molaison propose de déposer la lettre sur le bureau; la liste d'assessement ayant été homologuée, il ne pense pas que le Conseil puisse la reviser. La Législature seule peut rectifier l'erreur dont se plaint M. Lanfear.

M. Day propose de référer la lettre au comité des réclamations par courtoisie pour le pétitionnaire. La motion de M. Day est adoptée, et M. Molaison retire la sienne.

Appel des Comités.

M. Day, au nom du comité des finances, présente le rapport et la résolution qui suivent et qui, mis aux voix après la suspension des réglemens, sont adoptés:

Le comité des finances auquel la pétition du journal "Die Glocke" a été référée, rapporte qu'il ne croit pas ce Conseil autorisé à accueillir ladite demande, et recommande l'adoption de la résolution suivante:

JAMES D. DAY, JUNIUS BEEBE, } du Comité des Finances.

Résolu qu'en vue du chiffre chaque jour croissant de la population allemande il est par les présentes recommandé aux Conseils municipaux de faire publier en allemand dans le "Die Glock" les ordonnances votées par ce Conseil.

M. Surgi, au nom du comité des cours et des prisons, présente la résolution suivante, qui est adoptée après la suspension des réglemens:

Résolu que les comptes suivans seront payés au pro rata par chacune des Municipalités, sur le mandat du Maire, dans les proportions suivantes, savoir: Municipalité No. 1, 31 65 pour cent; Municipalité No. 2, 57 54; Municipalité No. 3, 10 81.

COMPTES.—A M. Trémaille $79
J. Berniard 106
Louis Dupré 42

M. Wilder ayant obtenu la suspension des réglemens, présente la résolution suivante, qui est adoptée:

Résolu que l'avocat de ce Conseil soit et demeure enjoint de s'informer si la Compagnie des Water-Works a accepté les dispositions de la dernière loi de la Législature, et dans le cas où ladite Compagnie ne les aurait pas acceptées et n'aurait pas enregistré leur intention à cet égard au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours accordés par ladite loi, de porter ce fait à la connaissance de l'avocat général, afin que cet officier institue une action contre ladite Compagnie.

M. Surgi ayant obtenu la suspension des réglemens, présente la résolution suivante, qui est adoptée:

Attendu qu'en vertu d'un contrat passé entre l'ancien jury de police et les marguilliers de l'Eglise St-Louis, le loyer des bâtimens occupés par les cours de justice est payable par trimestre, le 15 mars, le 15 juin, le 15 septembre et le 15 décembre de chaque année, à raison de $6000 par an; et attendu que le Conseil Général a autorisé le shériff de la paroisse à louer des marguilliers le bâtiment situé rue St-Anne et Conti aux dites cours à raison de $80 par mois;

Résolu que le maire émettra en faveur du trésorier de l'Eglise St-Louis son mandat pour les termes arriérés, et qu'il l'émettra régulièrement par la suite aux époques ci-dessus mentionnées, les mandats seront tirés sur chacune des municipalités pour leur proportion respective.

M. Roselius dit qu'à sa connaissance six cas d'hydrophobie se sont déclarés dernièrement; ayant obtenu la suspension des réglemens, il présente l'ordonnance suivante qui est adoptée avec des amendements proposés par MM. Wilder, Surgi, Vandegriff et Beebe.

Il est ordonné par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, que, à partir du 20 juillet 1848, il sera défendu de laisser errer les chiens à moins qu'ils ne soient muselés et qu'ils ne portent un collier ou seront gravés le nom et la résidence du maître; et qu'une taxe de deux piastres sera imposée sur chaque chien, laquelle devra être payée par le maître de l'animal et sera collectée annuellement par qui de droit dans les municipalités ou résidera le propriétaire dudit chien.

Il est en outre ordonné que tous les chiens qui seront dans les rues ou ailleurs dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléane, seront tués par des personnes nommées à cet effet par le recorder de chaque municipalité, lorsque lesdits chiens seront trouvés sans muselière et sans collier, comme il est dit ci-dessus; et que la somme d'une piastre sera payée pour chaque chien ainsi tué, laquelle sera prélevée sur la taxe que la présente ordonnance impose sur les chiens et sera livrée, sur un mandat du maire, à la personne qui produira un certificat du recorder; chaque mandat sera tiré sur le trésorier de la municipalité ou le chien aura été tué.

M. Day demande un congé de soixante-trois jours en faveur de MM. J. W. Smith et C. Roselius. La résolution suivante a été adoptée après la suspension des réglemens:

Résolu qu'un congé de 63 jours est accordé à MM. J. W. Smith et C. Roselius.

M. Molaison, ayant obtenu la suspension des réglemens, présente la résolution suivante, qui est adoptée avec un amendement de M. Day:

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé pour réviser les réglemens de police de ce Conseil, afin qu'ils soient uniformes dans les trois Municipalités.

M. Day propose de référer au même comité l'examen de la question des nègres de chaîne récemment soumise à ce Conseil par le Conseil de la Municipalité No 2.

Le président désigne pour former ledit comité MM. Molaison, Wilder et Day.

M. Day demande à ne pas faire partie du comité. M. Roselius propose de substituer le nom du président à celui de M. Day. Adopté. Le comité est composé comme suit: Molaison, Wilder et Bernard.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à mercredi le 9 août 1848, à sept heures du soir.

RICHARD HAGAN, Secrétaire.

Décédée hier à deux heures et quart P. M., Mme Vve BARTHELEMY CHEVALIER, née MARIE RABOUIN, âgée de 67 ans, native de St-Domingue. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 4 1/2 heures P. M. Son corps est exposé rue Robertson, No. 289, entre Ursulines et Bayou, d'où le convoi funèbre partira.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Navire à vapeur Fanny, Scott, pr Vera Cruz.
Navire à vapeur Crescent City, Stoddard, pr NYork
Oswego, Ingersoll, pr New York
Manchester, Smith, pr New York
Vesta, Boulry, pour le Havre.
Barque Rio Grande, Doane, pr Boston.
Gipsey Queen, Roy, pr Liverpool.
Brick Tampico, Gray, pr Vera Cruz.
Goélette Gen Taylor, Myer, pr Pensacola.
Col de Russy, Conner, pr Vera Cruz.
David Codho, Wargest, pr Brasos.
Pedmont, Brightman, pr Vera Cruz.
Sloop Com Hull, Jackson, pr Mobile.

ARRIVES.

Navire United States, Morse, de Boston.
Nisada Stewart, Fales, de Vera Cruz.
Uriel, Janvrin, de Liverpool.
Sir Robt Peel, McEwing, de Kingston, Ja.
Niagara, Nye, de Liverpool.
Chas Carroll, Pinn, de Boston.
Tyrone, Golding, de Vera Cruz.
American, Stuart, de Vera Cruz.
Brick Helen, Collins, de Vera Cruz.
Mount Vernon, Decay, de Vera Cruz.
Goélette Mitus, Speedwell, de Brasos.
Arispe, Ryan, de Brasos.
Maj Lear, Douglass, de Brasos.
Elizabeth, ——, de Brasos.
Harkey, ——, de Brasos.

—STEAMERS.—

Oregon, Hiern, de Mobile.
St Helena, Welch, d'Alexandrie.
Montezuma, Kelly, de la Mobile.
Belle of Arkansas, Cakwell, de Ouachita.
Mobile, Sutton, de Mobile.
California, Reynolds, de Mobile.
Belle Isle, Joiliou, de Fort Adams.
White Cloud, Adams, de St Louis.
Latona, duntier, de Shreveport.
Majestic, Neeme, de Baton Rouge.
F M Streck, [illegible], de Lafourche.
Banner, [illegible], de Attakapas.
Rudgeley, Ross, de la rivière Ouachita.

MEMORANDA.

Le navire à vapeur James L. Day, capitaine Wood, parti de ce port pour Vera Cruz, [illegible] pour avoir des réparations.

BOSTON, 6 juillet.—Arrivés, navire Monsoon, Young, de la Nlle Orleans, barque Tiberias, Bowes, brick Richard-Ingerson, Plummer, et Maria, de la Nlle-Orleans.

NEW YORK, 6 juillet.—Arrivée, goëlette Ashland Roberts, Coré, pour la Nlle Orleans.

NEWPORT, 6 juillet.—Arrivé, brick Gen Cass, de la Nouvelle Orleans.

Le brick Sarah-Nash parti de ce port pour Boston, a été rencontré le 30 juin par la latitude 35 07, longitude 78.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL

Hibernia pour Boston, Samedi 1er Juillet
Europa pour New-York, Samedi 8 Juillet

D'AMERIQUE.

Hibernia de Boston, Mercredi 26 Juillet
Europa de New York, Mercredi 2 Aout

LIGNE DE L'OCÉAN.

Hermann, de Brême pour New York 15 Juillet

LIGNE DU HAVRE.

United-States, de New York pour le Havre 5 Aout

M. C. F[illegible] est seul chargé de notre [illegible] pendant notre absence de cette ville.
MARTIAL PEYRET & CO.
17 juillet—1j

UN porteur de pain trouvera de l'emploi en s'adressant au bureau de cette feuille.
17 juillet—4

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse St Jean Baptiste—Cour du 4me District Judiciaire.—Succession de feu Pierre Bossie et de Marguerite Borne décédée sa veuve.—Les créanciers des successions de Pierre Bossie et de Marguerite Borne décédée sa veuve, et tous autres que cela peut concerner, sont notifiés par ces présentes, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le compte provisoire déposé dans cette Cour le 18 mai dernier, par Antoine Bossie, administrateur des susdites successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Paroisse St-Jean Baptiste, le 7 juillet 1848.
Par ordre de la Cour.
17 juil—3fm10j LUBBER PERRET, Greffier.

Pesez votre pain comme il avant de le jeûner.

Au public et particulièrement aux propriétaires de Steamboats et d'Hôtels.

LE 10 août dernier le Conseil général ayant passé une loi sur le tarif du pain, nous fut appeler et nous dit que si nous voulions diminuer le prix et nous contenter d'un bénéfice raisonnable, le Conseil ne s'occuperait plus de ce sujet, et qu'afin de forcer les autres boulangers à suivre le même principe, il le livrerait à la concurrence générale. Nous acceptâmes la proposition, et nous diminuâmes immédiatement le prix de notre pain de 20 p. 0/0; depuis cette époque nous avons fidèlement tenu notre promesse, le public en est témoin. Ceci ne convint point aux boulangers de la Nouvelle-Orléans, qui accoutumés à gagner $5 par baril de farine, ne voulurent pas permettre que des gens à *moyens limités* comme nous, vinssent apporter des innovations sur ce qu'ils considéraient leurs *droits*. En conséquence un *meeting* fut convoqué et le manifeste ou l'avis suivant proclamé:

"Les soussignés font savoir à leurs habitués et au public en général, qu'à dater de ce jour ils publieront chaque semaine le poids du pain qui sera réglé au cours des farines.

"Afin de n'avoir aucun différend avec les personnes qui ne les paient que chaque mois, ils donneront constamment 22 pains 1re qualité pour une piastre, diminuant ou augmentant le poids; et pour faciliter les personnes qui ont des domestiques ou celles qui sont peu fortunées, ils feront une seconde qualité dont ils donneront 32 pains à la piastre, faisant une différence de 25 pour cent en sus de la 1re.

Tarif de cette semaine:

1re qualité	:	18 onces;
2me do	:	15 do.

"LEFEBVRE & CO.
"DAQUIN BRO.,
"DESBUNES POINCY,
"P. DUCOM & CO,
"Vve N. BOUNY,
"MAX BLOCK & CO.

"N. B.—Le public observera que nous donnerons un poids de pain égal aux boulangers donnant 27 et 30 pains."

Le Public doit se souvenir que ces Messieurs promettaient de publier le poids du pain toutes les semaines et de le régler d'après le prix de la farine. On peut s'assurer comment ils ont tenu leur promesse en se référant à leur avis du 24 août dernier, qui n'a pas été changé depuis cette époque. Ces Messieurs promettaient de donner 22 pains de 18 onces chaque pour une *piastre*: PESEZ VOTRE PAIN CE MATIN AVANT DEJEUNER *et vous vous assurerez si vous avez ce qui vous revient*.

Nous avons strictement tenu notre promesse, et si ces Messieurs n'avaient pas publié *l'avis ci-dessus*, nous eussions réussi au delà de nos espérances; mais, d'après ce qui leur était promis, les habitans ont conservé leurs boulangers, qui leur promettaient la même quantité de pain que nous, de sorte que pendant que nous nous débattions contre la concurrence pour gagner notre vie, ces Messieurs s'enrichissaient à nos dépens et à ceux du Public. Nous leur donnons ici l'assurance que leur partie est finie, car s'ils ne veulent pas publier le poids de leur pain, nous le publierons pour eux; nous ne leur permettrons pas de donner 16 onces de pain au lieu de 18 pour 5 cents, car c'est leur prix lorsqu'ils détaillent par pains, tandis qu'en venant à notre boutique ils obtiendront pour leur pièce de 5 cents un pain et un cent des Etats-Unis en retour.

Nous ne voulons point commenter ce qui précède, nous le laissons au Public; ce que nous dirons seulement, c'est que des moyens extraordinaires sont employés pour nous forcer à quitter les affaires, et que nous ne nous soutenons que par des efforts herculéens: nous demandons donc l'assistance du Public. Nous dirons à nos amis du bas de la ville que nous avons un peu négligé la semaine dernière, qu'à l'avenir nous aurons deux charrettes de plus, et que nous espérons être libéralement assistés par eux.

Le prix de la meilleure farine St-Louis étant de $5, nous donnerons la semaine prochaine 26 pains pour une piastre, ou un pain pour 4 cents.
RODRIGUEZ & CO, 241 rue Julie.

Où on peut se procurer du Biscuit de Navire, Miches françaises, Biscuits au sucre et au beurre, au plus bas prix. 15 juil—2f

Important pour la Santé.

☞ Les familles ne doivent point négliger d'avoir quelques bouteilles du SIROP CARMINATIF DE BILLING, le remède infaillible contre les maladies d'entrailles qui sont plus fréquentes pendant l'été qu'à toute autre époque de l'année. Ce remède n'a jamais manqué son effet dans les cas les plus opiniâtres de diarrhée. 9juil

Eau de Cologne,

Qualité Supérieure.

EAU DE COLOGNE d'une qualité infiniment supérieure à toute celle présentée jusqu'ici à la vente sur cette place, à vendre au magasin du soussigné aux prix les plus modérés.
Disponible en ce moment:
1,900 litres.
1,000 demi litres.
1,500 quarts de litres.
2,000 huitièmes de litres.
400 doux. rouleaux par boîtes de douze.
P. LEVERRIER.
14juil—16f 76, Chartres, entre Bienville et Conti.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Un.

Séance du lundi, 10 juillet 1848.

RESOLU que des soumissions cachetées pour les réparations à faire à l'Hôtel de Ville, conformément à la résolution passée le 3 juillet 1848, soient reçues jusqu'au 1er lundi d'août prochain.
Signé, JH. GENOIS, recorder.
Approuvé le 11 juillet 1848.
Signé, A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme,
H. BIER, commis.

CONFORMEMENT aux résolutions qui précèdent, avis est par le présent donné, que des propositions cachetées seront reçues à mon bureau jusqu'au premier lundi d'août 1848 pour les réparations à faire à l'Hôtel de Ville, le tout d'après la résolution adoptée par le Conseil le 3 du courant.
Nlle-Orléans le 14 juillet 1848.
15juil A. D. CROSSMAN, Maire

AU PUBLIC.

MADAME VAN NOOTEN, informée par ses amis que le bruit a été répandu dans la ville, qu'elle avait l'intention d'abandonner son établissement, s'empresse de le démentir.

Bien loin de penser à se retirer, elle fait ajouter de nouvelles bâtisses au local que déjà elle possède: cette mesure était devenue nécessaire par le nombre toujours croissant d'élèves qu'elle reçoit dans sa maison.

Mme Van Nooten désireuse de répondre à la confiance que tant de familles lui témoignent, et voulant former une pension d'élite où les jeunes personnes puissent entièrement finir leur éducation, s'est attaché d'excellents professeurs. Un même ensemble de méthode rend facile le progrès de l'élève. Celle que Madame Van Nooten a adoptée pour la langue française a produit des résultats surprenants. Il suffira de dire que des enfants qui n'avaient aucune notion de cette langue, et qui ne l'avaient jamais parlée, peuvent, après un an d'étude, d'après cette excellente méthode, écrire correctement et parler avec facilité. Il en est de même pour l'anglais et différentes langues étrangères. Les leçons sont presque toujours orales, et la mémoire des enfants ne se trouve jamais surchargée, parce que leur intelligence a été occupée pendant les heures d'étude.

Les nouveaux appartements qui vont être ajoutés à l'établissement permettront à Mme Van Nooten de recevoir de nouvelles pensionnaires; ce qui offre surtout aux familles créoles, que la distance empêche d'envoyer leurs enfants en externat, l'avantage de les mettre en pension à la semaine, comme déjà plusieurs parents s'y sont déterminés.

Les classes ne seront point interrompues pendant l'été; la session d'hiver commencera le 1er octobre.
7 juil—4f1pa.

Université de la Louisiane.
DÉPARTEMENT ACADÉMIQUE.
G. C. ANTHON, A. M. PRINCIPAL,
[illegible]

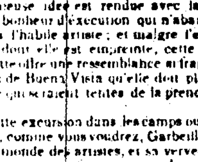

CETTE Institution rouvrira le 1er novembre prochain.

Elle est divisée en un département élémentaire d'anglais et de commerce, et de classique. Dans le département élémentaire, les jeunes enfans seront reçus, on leur enseignera les élémens d'une éducation anglaise, et alors ils passeront, à une époque convenable, dans les plus hautes classes.

On peut obtenir le programme du cours d'études chez les principaux libraires.
27 juin—2m

Changement de Domicile.

C. YALE Jr. & CO. ont transporté leur magasin du No. 13 rue de Chartres au No. 27 rue des Magasins, entre les rues Commune et Gravier, où ils auront constamment un superbe assortiment de marchandises sèches et de fantaisies, telles que soieries, mousselines assorties, dentelles, broderies, &c. &c. Aussi un assortiment complet de chapeaux de paille, fleurs artificielles et autres articles pour modistes. Ils invitent respectueusement les marchands de la ville et de la campagne à venir visiter leurs marchandises avant d'acheter ailleurs.
11 juil lm v. et c.

LE soussigné ayant trouvé cinq balles de coton au bord de la rivière, on peut les réclamer en payant le sauvetage et les autres frais. S'adresser chez P. DINET FILS
15 juil—4fe 10j 136, Vieille Levée

Impériales pour le marché Mexicain.

14 balles impériales 36 pouces, ayant droit au drawback, à vendre par
P. H. PETITPAIN,
15 juil—5 No 8, rue du Canal

CIGARES DE LA HAVANE.—125000 en débarquement du brick P. Soule, à vendre par
B. YALLE,
15 juil 27, Commune

VERRERIE.—Un grand assortiment de fioles blanches et vertes de bocaux à conserves de fer[illegible], bouteilles blanches de toute grandeur, et autres objets de verrerie, [illegible] pour compt[illegible]
H. BONNABEL,
15 juil [illegible] Natchez et Tchoupitoulas.

CACAO.—6 balles en débarquement du brick P Soule, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
15 juil 26 Vieille Levée

TABAC.—201 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et tripes, par le brick P Soule, de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
15 juil 26, Vieille Levée.

CIGARES.—75,000 régalias et imitées, reçus par le P Soule, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
15 juil 26 Vieille Levée

CAFE.—50 sacs de St Jago et de la Havane, en magasin, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
15 juil 26, Vieille Levée

MELASSE.—50 barils Muscovado, en débarquement du brick P Soule, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
15 juil 26 Vieille Levée

SUCRE Havane.—30 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement du P Soule, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
15 juil 26, Vieille Levée.

$20 DE RECOMPENSE

Pour l'arrestation du nègre américain DICK ou RICHARD, parti le 12 du courant de l'habitation du soussigné par le chemin de la Métairie, avec un paquet de linge. Taille 5 pieds 5 pieds, âgé d'environ 45 ans, il ne parle qu'anglais. Il a perdu une dent de devant de la mâchoire supérieure et a des marques blanches sur la figure. Il est fin et marche droit.
H. BONNABEL,
15 juil 37, rue Tchoupitoulas.

LIBRAIRIE DE VOR. HEBERT,
149, rue de Chartres.

ON vient de recevoir à cette librairie, par le steamer Crescent City, de New York, un grand assortiment de Gravures et Lithographies représentant les principaux faits de la Révolution Française de 1848.

Gouvernement provisoire en couleur et noir.
Gouvernement intérimaire do do
Portraits des principaux membres du gouvernement provisoire et du comité exécutif.
Portrait de Pie IX.
Lithographies représentant
La fuite de Louis Philippe,
Funérailles des victimes de février.
Peuple brûlant le trône.
Aux armes on nous trahit.
Vive la réforme! à bas Guizot, &c. &c. 13juil

A VENDRE.—Un million de briques de qualité supérieure, que nous livrerons soit à la briqueterie soit en ville, à des prix fort au-dessous des prix du marché.
WYLIE & EGANA,
13juil 20, Vieille Levée

SUIF.—4 barils de suif, en magasin et à vendre par
D. O. WOODRUFF & CO.,
12 juil 93 et 95, rue des Magasins

VIN OPORTO.—70 quarts de pipes vin d'Oporto doux, qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par
11 juil P. CUSACHS, enc. Conde & St-Philippe.

VIN CATALOGNE.—46 pipes vin de Catalogne, ayant droit au draw-back, à vendre par
11 juil P. CUSACHS, enc. Condé & St Philippe.

VIN CLARET.—130 bbls. Vin Claret de San Vincente, ayant droit au draw back, à vendre par
11 juil P. CUSACHS, enc. Conde & St Philippe.

CIGARES DE LA HAVANE.—Régalias, Impériales, Canones, Cazadores, &c. en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
11juil 32, Vieille Levée

VANILLE.—1 caisses gousses de vanille, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
11juil 32, Vieille Levée.

SALSEPAREILLE.—32 balles Salsepareille, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
11juil 32, Vieille Levée.

BOTTES, souliers et brodequins.—86 malles souliers d'hommes en débarquement du navire Crescent City, composé comme suit:
Brodequins en veau cousus; do cuir verni,
Nullifiers de veau cousus; do cuir verni;
Guêtres à la Dorsays;
Bottes Congress Patent;
Soulier pour l'armée.
Aussi—En magasin, 2500 caisses comprenant un assortiment complet de chaussures fraîches et de mode. A vendre par
R. G. HOBBS,
10 juillet 16 rue de la Douane.

EAU-DE-VIE.—20 3/4 pipes 1re preuve Ph. Godard & Co;
6 1/2 pipes et 3 1/4 1re preuve J. B. Godard;
32 1/4 1re preuve 1825 Castillon Jr;
10 1/2 pipes et 9 1/4 4me preuve Rochelle, Coniée et Martin;
10 1/2 et 8 1/4 pipes 1re preuve J. S. et A. De Lafontaine;
15 1/4 et 9 1/4 pipes 4me preuve A. Seignette;
2 1/2 et 5 1/4 pipes 4me preuve P. Hennessy & Co;
6 1/2 et 5 1/4 pipes 4me preuve, Pinet, Castillon & Co;
26 1/2 et 25 1/4 4me preuve & Dupuy; à vendre par
10 juil E. ROCHEREAU & CO.

CHAMPAGNE.—350 paniers des marques suivantes:—Sirau, La Tour, Anges bleus, Anges jaunes, Ancre, Rose, Chanoine et Dagonet, à vendre par E. ROCHEREAU & CO.,
10 juil 17 et 19, rue St-Louis.

MIEL BLANC de la Havane—en barils, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
10juil 26, Vieille Levée.

AMANDES.—Douces et sans coques, en boîtes de 25 livres, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
10juil 26, Vieille Levée.

EAU-DE-VIE.—30 barils vieux Cognac, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
10juil 26, Vieille Levée.

EAU DE VIE.—16 demi pipes eau de vie J. J. Dupuy, 4e preuve.
20 quarts de pipes eau de vie J. Ducastaing & Co
5 do do do Castillon 1825 1re preuve
2 demi do do Seignette 4me preuve, à vendre par B. TALAMON,
12jn 182, rue Royale.

P. H. MONSSEAUX,
MARBRIER,
No 218, rue St Louis, et au Vieux Bassin,
NOUVELLE-ORLEANS.

Tombes, Monuments, Inscriptions funèbres, et Ouvrages en marbre, de toutes descriptions, &c.
Dépôt de CHAUX manufacturée dans les carrières de marbre du cap Girardeau (Missouri).
29avril—1an

WYLIE & EGANA, ont transféré leur domicile au No 20, Vieille Levée, entre les rues Douane et Bienville.
[illegible]

300 caisses vin Château Margaux, 300 barriques vin St-Julien et Montferrand; 100 caisses vin blanc, vieux Sauterne et Barsac, cerises, abricots, prunes, poires à l'eau de vie, absinthe, kirsh, eau de fleur d'oranger, damejeannes et autres articles d'importation récente, à vendre par
DUBOUCH F.
22 m 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

Avis aux Droguistes.

NOUS ne pouvons aucun charroir, excepté à ceux qui [illegible]
WYLIE & EGANA
14juil 20, Vieille Levée

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—JUILLET 1848.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B	
Barbé Arsène,	Bourelle Super,
Boulanger Adolphe,	Bonamour Edmond
Blanchard Louis Pascal,	Beaumont François Simon
C	
Charlemaine Charles Hyp.,	Cassé Mde Vve Garcin,
Courrech Pierre,	Chauvet Louis.
D	
Desbrest Auguste César,	Dupor et Vve Baptiste,
Dick Philippe,	Dauvin Paul.
E	
Ebran François.	
F	
Fardet Pierre,	Fernal.
G	
Gusman Gabriel (les époux).	
H	
Hutber Joseph	Hial Edme Jean
J	
Julian Pierre	
L	
Loya Eloi Auguste,	Lainé aîné,
Lebret Pierre,	Lemonnier Frédéric,
Lebreton, (la famille)	Levrot J. A.
M	
Mellac.	
P	
Pierron Charles Joseph,	Pillonnaud Louis Joseph
Pelletier Elie	
R	
Roché Marcel,	Remont Nicolas.
Rageau,	
U	
Unsworth Henry	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 15juil

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,
LE PROCES DE JOHN MITCHELL
Et les élections de CASS et TAYLOR

Occupant moins le Public que par le passé, nous appelons son attention sur ce fait que

LE PALAIS No 72, Rue GRAVIER,

SERA fermé sous peu de jours, et que les personnes qui ont besoin de marchandises sèches feront bien de profiter des grands sacrifices que le propriétaire est décidé à faire pour clore ses affaires de saison. Vous êtes invités à prendre des informations auprès de vos connaissances qui ont économisé de 25 à 30 p. 0/0 sur leurs achats. Depuis quelques temps de nouvelles réductions ont eu lieu, comme on peut le voir par les listes imprimées que l'on distribue au magasin.

KINGS PALACE,
72, rue Gravier à une porte de la rue du Camp.
11juil—[illegible]

Pension Française,
TENUE PAR
FRANÇOIS FIZAINE, *A Biloxi*.

CET établissement vient d'être réparé et beaucoup agrandi. Les personnes qui désireraient passer l'été à Biloxi, y trouveront réunis les avantages de la ville et de la campagne, ainsi que les vins et les mets les plus exquis.
Prix de la Pension .... $30 par mois
Seconde table .... $20 —
8 juil—15

Bons du Théâtre d'Orléans à vendre.

LE Théâtre d'Orléans avec toutes ses dépendances devant être vendu le 29 courant, le soussigné offre à vendre
20 bons de $1000 chaque du dit théâtre. Ces bons portent intérêt. AUG. MOLIFE,
8juil—10f rue St-Louis, 29.

Veritable occasion

J. FEYTEL, horloger bijoutier, rue de Chartres, encoignure Conti, a l'honneur d'informer le public que voulant écouler son stock pour la fin de l'année, il vendra jusqu'à cette époque au prix coûtant et pour du comptant, les marchandises suivantes:

Montres d'hommes;
do de dames
do savonnettes anglaises.

Et enfin un grand assortiment de montres en or et en argent.
Pendules de divers modèles.
Un grand choix de bijouterie consistant en
Chaînes de montres, broches,
Bracelets, épingles, boutons
Et une infinité d'autres objets de fantaisie du plus nouveau et du meilleur goût.

Argenterie, savoir:

Couverts en argent,
do à filets
Cuillers à café
do à soupe.

Les personnes qui voudront bien visiter son magasin seront convaincues que les prix auxquels seront cotés ces objets et-dessus sont réellement les prix coûtant, et qu'elle constituent pour les acheteurs une véritable occasion.

J. Feytel continue comme par le passé à se charger des réparations de toute espèce et rhabillages de montres, pendules, &c. &c. 3m

EN vente chez Victor Hébert, libraire, 149, rue de Chartres.

WAHU, annuaire de médecine et de chirurgie pratiques, pour 1847 et 1848.

BOUCHARDAT, annuaire de thérapeutique pour 1847 et 1848.

[illegible] supplément à l'annuaire de thérapeutique pour 1847 et 1848.

La Médecine, la Chirurgie et la Pharmacie des pauvres. 6 juil

ALCOOL.—80 barils en débarquement du steamer Fire No. 9, à vendre par
NATHAN JARVIS & CO,
10juil Encoignure Magasins et Commune.

CHLORURE DE CHAUX.—En débarquement, et à vendre par
NATHAN JARVIS & CO,
10juil Enc. Magasins et Commune

BOUTEILLES VIDES.—100 paniers bouteilles vides de Bordeaux et Marseille, de 22 et de 24 onces, à vendre par B. TALAMON,
13n 182, rue Royale.

CAFE DE LA HAVANE.—Article supérieur, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
8juil encoig. Magasins et Lafayette.

CAFE DE RIO.—2000 sacs café Rio, 1re qualité en doubles sacs de toile, à vendre par
J. W. STANTON & CO,
8 juil Encoig. Magasins et Lafayette.

HUILE de baleine.—1,000 gallons huile blanchie et épurée, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
8 juil enc. Magasins & Lafayette.

GENIEVRE.—10 pipes genièvre de Hollande, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & CO.
8juil 11 et 15, St-Louis

EAU DE VIE.—15 pipes eau de vie 4me preuve J. J. Dupuy et St Croix;
10 1/2 pipes Olivier fine champagne, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & CO.
8juil 11 et 15 St-Louis

MADERE.—12 demi pipe vin Madère fin vieux.
8 1/2 pipe vin de Teneriffe;
35 barils vin de Sicile;
40 do do de Marseille, imitation Madère, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & CO,
8juil 11 et 15, St-Louis

VIN.—25 barils vin de Porto;
18 barils vin de Marseille, imitation Porto, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & CO,
8juil 11 et 15, St-Louis

BRANDY.—130 barils brandy, genièvre et rhum du Nord:
15 barils brandy 4me preuve, imitation cognac;
25 1/2 do do do do
10 do peach brandy
76 do vieux whiskey Bourbon;
24 do do do Monongahela.
A vendre par
DARAN, QUEYROUZE & CO.
8juil 11 et 15, St-Louis

SAVON.—450 caisses savon Winchester, Morton et Rose, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & CO.,
8 juil 11 et 15, St-Louis.

VIN ROUGE.—200 barriques vin rouge de Bordeaux de différentes qualités;
40 barriques vin rouge vieux Bordeaux Merman,
20 1/2 do do St Estèphe et St-Julien;
42 barils vin blanc Haut-Sauterne;
24 do vinaigre de Bordeaux.
A vendre par
DARAN, QUEYROUZE & CO,
8juil 11 et 15, St-Louis

VIN ROUGE MARSEILLE.—225 barriques vin rouge de Marseille, Bergasse et Bethfort, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO,
8juil 11 et 15, St-Louis

10 Balles jaconats dessins nouveaux, de Dollfus Mieg & Co., à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.
9 juin 98, rue de la Douane.

3 Balles mousseline satinée de Dollfus Mieg et Co., à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co
9 jn 98, rue de la Douane.

10 Balles indiennes;
6 do do pour chemises, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
9 jn 98, rue de la Douane.

20 Balles couvertures françaises de 3 points, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
9jn 98, rue de la Douane.

18 Balles jalap à l'entrepôt, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
9 jn 98, rue de la Douane.

30 Balles salsepareille à l'entrepôt, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
9 jn 98, rue de la Douane.

4 Caisses vanille à l'entrepôt, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
9 jn 98, rue de la Douane.

50 Dame-jeannes très vieux Cognac, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
9 juin—1m 98 rue de la Douane

10 Barils vin de Xerès, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
9 juin—1m 98 rue de la Douane

ABSINTHE.—100 caisses absinthe des marques Dubois, père & fils, Pernod et Lecoultre, Sauvajol et Bruneton, à vendre par
E. ROCHEREAU & Co,
12jn 17 et 19, St-Louis.

MAGASIN DE MERCERIE.
84, RUE DE CHARTRES, ENTRE CONTI & BIENVILLE
J. E. LOBRE & Co.

AU moment du départ pour la campagne, les dames sont respectueusement invitées à visiter le GRAND ASSORTIMENT de petits articles que contient ce magasin.

Elles y trouveront réuni tout ce qui est nécessaire pour la couture, un grand choix de rubans, gants, éventails, parfumerie, peignes, laine à broder, patrons et canevas, bas d'enfants, demi bas do, soie pour bourses, perles, ainsi qu'un très grand choix d'ombrelles, plumeaux, poupées et jouets d'enfants. 9 jn

AVIS AUX TAILLEURS.

A VENDRE à bas prix par le soussigné:
3 caisses mérinos uni pure laine, 1ère qualité;
6 do do do pour redingotte,
6 do do noir façonné pour pantalons,
1 do do Montpensier,
2 do véritable Nankin.
22av D. B. MACARTY, 238, Bourbon.

LA Société existant ci-devant entre les soussignés, en cette ville, sous la raison de GARTHWAITE, PAYAN & Co. est dissoute de ce jour par consentement mutuel. Le nom de la Société ne sera employé que pour la liquidation.
J. C. GARTHWAITE,
THOMAS C. PAYAN,
HENRY C. DARCY,
R. D. CRANE.
Nlle-Orléans, 1er juin 1848.

Les soussignés ont contracté une société sous les noms et la raison de THOMAS C. PAYAN & Co en cette ville, et sous ceux de Crane, Payan & Co, à Newark (New-Jersey), [illegible] No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille-Levée, bâtisses Paulding.
THOMAS C. PAYAN,
[illegible]
Nlle Orléans, 1er juin 1848.

Du St-Louis Sun du 1er septembre 1847.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'avis de M. O. O. Woodman de Vicksburg Miss. que nous publions ci-dessous. Ayant eu l'occasion de nous servir du sirop astringent préparé par le Dr. Woodman, nous sommes heureux d'ajouter notre témoignage à celui d'un des médecins de notre ville (Thos Anderson M. D.)

D'après l'expérience que nous avons eue des vertus de cette médecine pour les maladies d'été si communes en ce pays, et si difficiles à guérir avec les remèdes en usage, nous croyons de notre devoir de déclarer aux personnes souffrantes que nous sommes convaincus de l'efficacité de cette préparation et nous la recommandons pour les maladies d'entrailles et diarrhées.

Certificat de Harper P. Hunt, esq., avocat à Vicksburg.

Je certifie qu'étant atteint depuis 4 ans d'une diarrhée chronique, j'eus recours à divers moyens dans l'espérance d'y trouver quelque soulagement, mais tout fut inutile. J'entendis parler de plusieurs cures remarquables opérées dans des cas semblables au mien, par le sirop carminatif et astringent du Dr. Billing. Dans une entrevue personnelle que j'eus avec le docteur, et après lui avoir expliqué dans les plus grands détails les symptômes de ma maladie, je me décidai à faire l'essai de son sirop. La première dose me soulagea beaucoup. Encouragé par cet essai je continuai jusqu'à ce que j'eusse pris quatre bouteilles. Le résultat fut une guérison radicale, et depuis cette époque la maladie n'a plus reparu. H. P. HUNT.

Vicksburg, 10 juin 1846.

A vendre en gros et en détail par le propriétaire,
O. O. WOODMAN, Vicksburg, Miss.
Dépôt du Sud et agence en gros, chez
D. MANSBROUGH, 78, rue du Camp.

A vendre chez WELD & Co. 73, rue du Camp, SICKLES & Co, 86, rue des Magasins et 40, rue du Canal; NATHAN JARVIS & Co. 23, rue Commune, A. OLIVER & Co, encoignure Bienville et Chartres, G. N. MORISSON, 12, rue des Magasins; J. WRIGHT & Co, 151, rue de Chartres; J. LLANO, 87, rue Condé entre Ste-Anne et Dumaine. 5 juil

En vente à la Librairie de LELIEVRE, rue Royale, No. 210.

CATECHISME de persévérance par l'abbé Gaume. Conférences de Lacordaire.
La Cité de Dieu, de St Augustin.
Etudes philosophiques sur le christianisme, par Nicolas.
Fondements de la foi, par Aymé.
Les Fleurs du ciel, ou imitation des Saints, par Orsini.
Histoire de la Compagnie de Jésus, par Crétineau Joly.
Histoire du Concile de Trente, par Sforza Pallavicini.
Les Heures de l'homme sage, par Buretto.
Lettres et œuvres complètes de St-François de Sales.
La Manne de l'âme, par Segneri.
Œuvres choisies de Bossuet.
Œuvres spirituelles de Fenelon.
Le Triomphe de l'Evangile, par Buinaud.
Vie de Jésus Christ, par Rudolphe.
Civilité en images, par Savigny.
Clotilde ou la Nouvelle Cévilité, par T. des Sablons.
La Comte de Valmont, par l'abbé Gerard.
Œuvres complètes de Berquin.
Œuvres do de Béranger, ornées de 52 gravures sur acier—Edition Perrotin.
Essai sur la nécessité de la Religion dans l'éducation des femmes, par T. des Sablons.
Cours complet d'histoire, par l'abbé Drioux, pour les classes élémentaires et pour les classes supérieures.
Cours d'histoire, par Boreau, Loriquet, Mme de St-Ouen, Bonnechose, Lebas, Oll, &c.
Histoire ancienne et histoire sainte, racontée aux enfants, par Lance Fleury.
Histoire générale et universelle, par Levi.
Application de la géographie à l'histoire, par Bracomier.
Les cours de langue française, par Letellier, Charles Martin, Noel et Chapsal, Poitevin, &c.
Grand assortiment de livres instructifs et moraux pour la jeunesse.
Livres de prières et de piété en tout genre.
Cartes murales (de grande dimension) pour les écoles.
Cartes en relief pour l'étude de la géographie physique.
Médailles pieuses, imagerie, chapelets, crucifix, &c. &c. &c.
Abonnement à l'Illustration à $6 par an.
do à l'Echo des Feuilletons 2.50 do
do au Journal des jeunes filles 2.50 do
Le sieur Lelièvre se charge de faire les abonnements à tous les journaux de Paris et de toute commande pour Paris et la Belgique.
Des spécimens des publications suivantes, sont déposés à son magasin où on pourra les examiner.
Encyclopédie des dames.
Les Modes parisiennes, journal de la bonne compagnie.
Journal pour rire, par Ch. Philippon.
La semaine Encyclopédie de la presse périodique.
Revue pittoresque. 10juil—14j.

Magasins à louer.

Un MAGASIN situé rue de Chartres, No. 47, entre Bienville et Douane.
Un MAGASIN à trois étages, rue de Chartres, No. 62, entre Conti et Bienville, s'adresser à
J. LEVOIS,
7 juil—6f No 60, rue de Chartres

LES personnes qui auraient des réclamations à faire contre la succession de dame veuve Bazile Gomela, sont priées de les adresser à ses héritiers, au No. 200, rue Bourgogne.

Les héritiers de la dite dame veuve Gomela offrent à louer toute la portion de terre formant batture, ainsi que plusieurs terrains dépendant de la dite propriété, le tout situé à Algers, à environ un arpent au-dessus de la fonderie de Belleville.

Pour les conditions, s'adresser à M. Paul Lobit, No. 12, rue Conti 22 juin—30

AVIS.—Messieurs Dupouy, Morantes, Chabry & Courtat sont priés de passer à notre bureau pour affaires qui les intéressent.
EUG. ROCHEREAU & Co.
7 juil 17 et 19, rue St-Louis

AVIS.

A dater du 1er courant, M. Jas. Daniels a été associé à nos affaires. SYKES & HYDE.
Notre raison sociale sera dorénavant Sykes, Hyde & Co
Nlle-Orléans, 11 juillet 1848. 12 juil—6

THOMAS C. PAYAN & CO.
Manufacturiers et Marchands en gros et en détail, d'Habillements.
No. 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille-Levée,
BATISSES DE PAULDING.
Manufacturiers:
CRANE, PAYAN & CO, No. 135, Market Street, 1er juin—6m NEWARK, New Jersey.

Troisième Livraison de l'Envie.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX
Par Eugène Sue
DEUXIEME PÉCHÉ—L'ENVIE.

LE deuxième péché, l'Envie ayant pour titre Frédéric Bastien, par M. E. Sue, est en publication. La 3me No est en vente chez
VICTOR HEBERT,
29 juin 149, rue de Chartres.

CAFE.—300 sacs de la Havane et de St Yago, à vendre par L. CANTIN,
20 mai 73 1/2, rue des Magasins.

DOUBLONS espagnols, à vendre par
L. CANTIN,
20 mai 73 1/2, rue des Magasins.

TABAC.—400 balles Vuelta de Abajo et Cuba pour capes et tripes, à vendre par
L. CANTIN,
20 mai 73 1/2, rue des Magasins.

Bottes, Souliers et Brodequins.

En déchargement du navire Miltiades, et en magasin, comprenant un assortiment complet de marchandises fraîches, à vendre par FROST & Co,
31 mai 10, rue des Magasins

VIN Oporto doux—30 quarts de pipes vin Oporto doux, qualité supérieure, à vendre par
P. CUSACHS,
20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

PAPIER blanc—5 caisses de 30 rames chaque, papier blanc à écrire, expressément pour le Mexique, ayant droit au drawback, à vendre par
P. CUSACHS,
20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

GRAINES de lin—20 boucauts graines de lin, à vendre par P. CUSACHS,
20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

SALSEPAREILLE Honduras—8 balles salsepareille Honduras, à vendre par
P. CUSACHS,
20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

HUILE de lin—30 barils huile de lin, à vendre par
P. CUSACHS,
20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

VIN D'OPORTO.—40 barils vin d'Oporto, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
19jn 27, rue St Louis

MUSCAT.—40 barils et 30 caisses vin Muscat en magasin et à vendre par
MARTIAL PEYRET & Co,
19jn 27, St. Louis

FRUITS au sirop — 40 caisses prunes, pêches coings, cerises et abricots au sirop, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
[illegible] 27, rue St Louis.

CAISSES vides à vins.—Le soussigné achète des caisses vides en bon état. F. JORDY,
14 juin—3 No 10, rue Conti.

CHANGE sur la Havane, à 3 jours de vue.
Do sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par LABORDE & XIQUES,
14juin 31, rue Commune.

GRAISSE.—354 barils et tierçons et 123 barillets graisse en feuille, première qualité, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
14juin 31, Commune

ABSYNTHE Suisse.—Absynthe suisse [illegible] rieure en caisses, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
15jn 22, rue St Louis.

DAMEJEANNES FRANCAISES—300 damejeannes de 5 gallons, en débarquement du navire Europe, et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
15jn 22, rue St Louis.

SUCCES AU HEROS DE BUENA VISTA.

450 Caisses VINS FINS, avec étiquettes emprientes sur les bouteilles, représentant le CANDIDAT nommé par la Convention de Philadelphie. Les étiquettes sont en or ou en argent, à vendre par J. P. BERCIER & Co,
16 jn 54, rue de la Vieille Levée

DIVERS—Directes et récentes importations:
400 quarts Porto doux,
400 do Madère,
100 barriques vin de Marseille,
50 do do Bordeaux de choix,
2000 caisses do do
10 do très vieux Madère.
100 paniers Champagne supérieur.
50 caisses absinthe; 40 do liqueurs.
100 paniers anisette; 30 do guignolet.
100 do bouteilles vides.
Damejeannes et bouchons.
—En Douane—
8 pipes brandy 4me preuve.
15 quarts de do
10 do do V. Dumon.
5 do Pinet Castillon & Co.
40 do Rochelle. P. LONGIS,
19juin 116, Royale.

ROCHELLE BRANDY (Morseau)—En débarquement du Cato, de Bordeaux:
20 quarts de pipes, article de choix,
20 huitièmes do do do
P. LONGIS,
19 juin 116, rue Royale.

EN débarquement du navire Cato, venant de Bordeaux,
52 barils vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac.
10 huitièmes pipe eau-de-vie [illegible].
A vendre par AUGUSTE BOLLIER,
20 juin—6 [illegible] Louis No. 20.

ABSINTHE.—[illegible] caisses [illegible]
AUGUSTE BOLLIER,
20 juin—6 [illegible] Louis No. 20.

[illegible]

Mort aux Ravets.

PRÉPARATION DE WIDNEY pour la destruction des ravets. En faisant usage de cette préparation pendant une couple de nuits on débarrassera complètement la maison de cet insecte.
—A—

Mort aux Rats de Widney.

Le propriétaire renvoie le public à ceux qui ont fait usage de cette composition. A vendre chez Dalley, au dépôt du Remède Magique, 151, rue de Chartres, à la librairie de Chôteau-Charles, et sous la bannière de Widney dans les rues. 20 juin—1 m

Remède magique de Dalley.

☞ Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.
Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mai ☞

Sirop de Daphnine,

de P. A. BERTRAND, Pharmacien,
Encoignure Bienville et Royale.

☞ L'expérience et l'observation sont les uniques moyens de parvenir à la vérité aussi est-ce d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps on voit ces bons effets se faire sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aigue ou chronique. 25 juin—1 ☞

Docteur J. Baron Clemente.

CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Brebien. 21 juin—6m

LES DEUX MONDES.

REVUE INDÉPENDANTE.

"Notre devise sera celle de la République Française,—Liberté, Egalité, Fraternité."

CETTE REVUE, format in 4to, de 24 pages d'impression, se publie à New-York, et paraît, chaque semaine, douze heures après l'arrivée des steamers d'Europe.

Les romans publiés dans les *Deux Mondes* auront une pagination spéciale, de manière à pouvoir être reliés et à former d'élégants volumes.

Prix de la souscription:

Pour les Etats-Unis, et les deux Amériques, par an, $6, payable par semestre. Agent à la Nouvelle-Orléans: G. LAVIE, Libraire,
20 juin—3m rue de Chartres, No. 36

SANGSUES.

A vendre pour compte d'un entrepôt de Hambourg.

10000 Sangsues hongroises, à vendre en gros et en détail.

Les personnes qui désirent de belles et bonnes sangsues n'ont qu'à s'adresser au dépôt, chez
CHEVALIER, Md. de papier peint,
17 mai—☞ rue de Chartres, 169

Le docteur P. Vander-Linden,

INSPECTEUR général du corps médical et de hôpitaux militaires de la République Mexicaine a l'honneur d'offrir ses services comme médecin chirurgien au public de cette ville. Il demeure rue Bienville, No. 71, coin de la rue Royale.
23 juin—2 m.

A LOUER, $30 par mois, une MAISON bien convenable pour une petite famille, rue Conti, entre Chartres et Levée.
Possession au 1er juillet prochain.
A vendre aussi à bon marché, les meubles meublant cette maison. S'adresser à
J. P. BERCIER & Co,
10juin 54, Vieille Levée.

AVIS.

L'assemblée générale de la Société Française de Bienfaisance,

CONSIDÉRANT:

1o Qu'il existe à la Nouvelle-Orléans deux Sociétés Françaises de Bienfaisance;

2o Que la fusion de ces deux Sociétés en une seule serait un utile exemple d'union et de fraternité;

3o Que cette fusion simplifierait l'administration et la distribution des sommes versées par les Français pour être appliquées au soulagement de leurs compatriotes malheureux;

A RÉSOLU:

Qu'à dater du 18 juillet 1848, la Société Française de Bienfaisance cesserait d'exister;

Que la somme de $1,808 36, déposée dans la caisse de son trésorier, serait répartie (sauf les modifications jugées indispensables par le Conseil d'administration) de la manière suivante:

Pour éteindre les dettes courantes,	$50
Pour satisfaire aux demandes qui sont aujourd'hui dans les mains du Conseil,	358 36
Pour verser dans la caisse de la *Société Française de Bienfaisance et d'assistance mutuelle*,	1,300
	$1,808 36

Que cependant, chacun des membres de la Société Française de Bienfaisance, ayant payé le prix intégral de son diplôme, conserverait le droit de le réclamer jusqu'au 18 du courant, et devrait à cet effet inscrire son nom sur une liste ouverte au consulat de France;

Que le Conseil d'administration serait chargé de la liquidation ci-dessus prescrite.

En se séparant, l'assemblée générale de la *Société Française de Bienfaisance*, fait les vœux les plus sincères pour la prospérité de la *Société Française de Bienfaisance et d'assistance mutuelle*.

Nlle-Orléans, le 30 juin 1848.

Le Consul de France, Président,
AIMÉ ROGER.

Le Conseil d'administration:

MAURICE,	DABET,
QUEYROUZE,	DESMATAUX,
BARTES,	LOUBAT,
LEMOINE, (Albert)	SYLVESTRE.
Le Trésorier,	*Le Secrétaire,*
J. RIFFLARD.	H. ESCOTTAS

P. S. MM. les Fournisseurs ordinaires de la Société sont invités à présenter leurs comptes au Consulat de France avant le 18 juillet 1848.

MUNICIPALITE No 1.—Bureau du Collecteur des taxes sur cabarets, cafés, etc.

En vertu de l'ordonnance suivante: "Toute personne tenant auberges, pensions, cafés, billards, cabarets, guinguettes et autres maisons publiques, sans licence, paiera, sur conviction du fait et à chaque contravention, une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres et qui n'excédera pas cent piastres."

Le Collecteur prévient les personnes tenant les susdits établissements ouverts sans licence, qu'elles seront poursuivies comme ayant enfreint à la loi.
4 juillet—1m V. LABATUT, Collecteur.

Jouets et Objets de fantaisie.

J. E. LOBRE & Co.
84, rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

LES dames sont respectueusement invitées à visiter le grand assortiment de jouets et d'articles de fantaisie que nous avons en magasin, et dont une partie provient de la grande vente de la succession Lidner. Nous pouvons offrir le plus grand choix de jouets qui sont en ville et à des prix très bas.

Notre assortiment de mercerie est toujours très complet, et nous nous empresserons de remplir les ordres dans ces articles que les dames qui sont à la campagne pourraient nous adresser. 4 juillet

EN magasin d'importations récentes et à vendre par les soussignés:
130 barriques vin rouge Marseille,
30 do do Bordeaux,
40 barils Madère, 30 barils Porto,
40 barils Muscat, 40 caisses Muscat,
15 caisses vermouth, 30 do absynthe,
10 do kirschenwasser,
30 paniers champagne, diverses marques,
20 do do 24 demi-bouteilles,
40 caisses fruits au sirop,
25 do vin Geisenheimer,
50 do vin rouge,
300 milliers bouchons fins, pointus et réguliers,
20 milliers bouchons à damejeannes,
MARTIAL PEYRET & CO.,
4 juil—1m 27, rue St Louis.

VIN—En débarquement du navire Susan E. Howell, de Marseille, à vendre:
50 pipes et 171 barils vin de Catalogne, qualité supérieure, ayant droit au drawback.
20 balles bouchons pointus fins.
AUSSI, au magasin de la Douane, avec privilège de drawback:
8 barils eau-de-vie anisée;
3 caisses de 20 livres chaque, safran espagnol;
6 do de 30 rames chaque, papier à écrire.
Par P. CUSACHS,
4 jt Encoig. Condé et St Philippe.

VIN rouge doux—100 barils vin rouge doux, à vendre par P. CUSACHS,
4 jt Encoig. Condé et St Philippe.

VIN Oporto—20 quarts de pipes vin Oporto, quoique supérieure, à vendre par
P. CUSACHS,
4 jt Encoig. Condé et St Philippe.

AMANDES—10 barils amandes douces;
3 barils amandes amères, à vendre par
P. CUSACHS,
4 jt Encoig. Condé et St Philippe.

A VENDRE—Cent milliers pieds de planches de cèdre rouge, qui peuvent être coupées de l'épaisseur voulue. On peut laisser les ordres au bureau du soussigné, ou bien au débarcadère de Smith au Freeport, au-dessus du moulin à maïs de L. Millaudon. Ces ordres seront exécutés promptement. BAYLY & BAXTER,
3 juillet 77, rue Commune.

HUILE D'OLIVES—A vendre en magasin par les soussignés:
243 paniers de 12 bouteilles, de 24 onces, marque Plagniol véritable.
125 paniers de 24 demi bouteilles de 12 onces, même marque.
37 paniers de 12 bouteilles de 24 onces, marque Marcellin Ros.
186 potiches huile d'Espagne, de un gallon un quart chaque. J. P. BERCIER & Co,
31 mai 54 Vieille Levée.

BRIQUES à feu d'Angleterre, de Pittsburgh et Pensacola, à vendre par
JOHN HAYMAN & CO,
78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges,
2me Municipalité. 26avril

Aux Marchands en Robes.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Roebalt, du Havre:
100 douzaines galons français de différents Nos.
100 doux gants filet, soie noire, avec manchettes et bouillon.
Ces articles seront vendus à très bas prix pour du comptant. D. B. MACARTY,
27mai 238, rue Bourbon

REÇUS D'ANGLETERRE—Mortiers et pilons de Wedgwood.
Entonnoirs assortis, do.
Capsules en porcelaine, do.
Ammoniaque concentré.
Calomel à la vapeur.
Pilules mercurielles et onguent mercuriel.
Sirop de Rhubarbe, d'Asting. Noir de fumée.
Extrait de coloquinte composé.
Carbonate de fer précipité.
Chlorure de chaux, en barils et en barillets.
Raisin de Valenciennes en balles.
Fleurs de lavande et de romarin, &c. &c. par
H. BONNABEL,
19mai 37, rue Tchoupitoulas

VINS rouges et blancs en caisses— 100 caisses Château Léoville "A Moreau"; 100 do Château Margaux "A Moreau"; 100 Léoville Médoc, St Julien, Latour, &c.; 20 do Haut Brion, 200 do Haut Sauterne, Podensac, Haut Preignac, Haut Barsac, Podensac, &c., en magasin et à vendre par
F. JORDY,
16 juin—20 No 10, rue Conti.

100 Caisses cerises à l'eau de vie, 100 do liqueurs [illegible] 100 paniers [illegible] 25 caisses [illegible] 40 do eau de vie de [illegible]
[illegible] BAILLY BLANCHARD & CO,
[illegible]